

Communiqué à l'issue de la deuxième session du Conseil National de la Décentralisation.

«Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, son Excellence Philémon YANG, président du Conseil National de la Décentralisation, a présidé ce mercredi 05 août 2009, à partir de 11 heures, dans l'immeuble principal abritant ses Services, la deuxième session dudit Conseil, à laquelle ont pris part outre ses proches collaborateurs, les membres statutaires et des personnalités invitées.

Trois points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir:

1. le compte rendu de l'exécution des directives issues de la première session par le secrétaire Permanent du Conseil National de la Décentralisation;
2. un exposé du Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation sur le programme de transfert des compétences et ressources pour l'exercice 2010 ;
3. un exposé du Ministre des Finances sur les implications financières et budgétaires du transfert des compétences et ressources aux Collectivités Territoriales Décentralisées en 2010.

En ouvrant les travaux, le Chef du Gouvernement a d'emblée relevé la particularité de

ladite session, en ce qu'elle permettait de procéder à l'examen des tout premiers programmes de transfert des compétences et ressources par l'Etat aux Collectivités Territoriales Décentralisées. Il a aussi rappelé que la décentralisation constitue une option pertinente et irréversible susceptible d'aboutir à une stratégie plus efficiente du développement local avec une meilleure participation des populations ainsi impliquées dans la quête de leur bien-être économique, social et culturel.

Poursuivant son propos, le Président du Conseil a souligné l'évolution récente enregistrée dans le processus de décentralisation à travers la promulgation le 10 juillet 2009 de la loi portant Régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Rendant à son tour compte de l'exécution des directives issues de la première session tenue le 19 janvier 2009, le Secrétaire Permanent a relevé que nonobstant une mise en oeuvre lente des recommandations, celles-ci ont globalement été suivies.

Dans son exposé le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Président du Comité Interministériel des Services Locaux a d'abord fait

l'état des lieux du chantier de la décentralisation, rentré selon lui dans sa phase opérationnelle, évoquant pour l'illustrer les actions précises menées depuis la première session du Conseil.

Il a par la suite soumis au Conseil le programme de transfert de compétences et de "ressources aux Communes et Communautés Urbaines pour 2010 tel qu'approuvé par le Comité Interministériel des Services Locaux. Ce dernier touche aux domaines économique, sanitaire, social, éducatif, sportif et culturel.

Dans sa présentation, le Ministre des Finances a fait ressortir l'implication financière et budgétaire des transferts des compétences et ressources pour l'exercice 2010, sous réserve de les peaufiner lors des préconférences et conférences budgétaires imminentes.

Reprenant la parole, le Premier Ministre a demandé au Ministre des Finances de tenir compte, dans le projet de circulaire de l'élaboration du budget de l'exercice 2010, des programmes de transfert des compétences et ressources validés par le Conseil, en même temps qu'il veillera à intégrer dans la gestion de la Dotation Générale de la Décentralisa-

tion de l'exercice 2010, les modalités de sa répartition retenues dans le projet de décret y relatif.

A l'issue des travaux, et après avoir réitéré la nécessaire implication de tous, le Chef du Gouvernement a instruit le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation d'organiser, de concert avec le Secrétariat Permanent du Conseil National de la Décentralisation, des sessions de renforcement des capacités des membres du Comité Interministériel des Services Locaux ainsi que des campagnes de sensibilisation et d'information de l'opinion sur le processus de décentralisation en cours. Le Ministre devra également produire au plus tard le 15 octobre 2009, un agenda de mise en œuvre dudit processus et finaliser le projet de décret fixant les modalités de collaboration entre responsables des services déconcentrés et les Collectivités Territoriales Décentralisées.

La session a été levée à 13 h 30 mn».

Yaoundé, le 5 AOUT 2009
Le Secrétaire Général des Services du
Premier Ministre
Jules Doret Ndongo